



20/11/2024

Louis-Charles

VIOSSAT

*Commission
République Sociale*

Assurance chômage et emploi : réforme paramétrique ou structurelle ?

Les trois accords interprofessionnels conclus par les partenaires sociaux, dont un accord sur l'assurance chômage qui devrait dégager selon la presse des économies supérieures aux 400 millions d'euros demandés par les pouvoirs publics dans leur lettre de cadrage, sont à porter au crédit du Premier ministre et de la ministre du travail. La confiance de Michel Barnier envers le dialogue social a porté ses fruits et tranche avec l'approche des gouvernements précédents.

Une réforme paramétrique utile mais partielle

Cette nouvelle réforme paramétrique de l'assurance chômage (versement des allocations sur trente jours tous les mois, réduction des allocations des travailleurs transfrontaliers...) a une dimension principalement budgétaire. Elle n'est pas mince puisque les économies devraient, nous dit la presse, atteindre 1,7 milliards d'euros par an en régime de croisière.



Cette réforme ne devrait pas permettre, néanmoins, d'éviter le véritable problème social qui est la hausse du nombre de demandeurs d'emploi qui se profile, ni de résorber les pénuries locales et sectorielles de main-d'œuvre qui subsistent.

L'Allemagne, avec un taux de chômage de 3,5% en septembre 2024 contre 7,6% en France selon Eurostat et un taux d'emploi de 77,4% au deuxième trimestre 2024 contre 69% en France, offre l'exemple d'une meilleure efficacité dont nous gagnerions à nous inspirer.

Outre des contrats plus flexibles (minijobs) et davantage de temps partiel (30,2% de l'emploi contre 17,4% en France en 2023), trois ingrédients clé sont à la base des performances de notre voisin outre-rhin sur le front de l'emploi et du chômage. Comment peut-on s'en inspirer ?

Trois ingrédients dont s'inspirer

1) Focaliser l'accompagnement des chômeurs sur une reprise la plus rapide possible d'un emploi

Il faut d'abord tourner résolument l'accompagnement des chômeurs vers l'objectif d'une reprise la plus rapide possible d'un emploi et pas prioritairement, comme en France, vers l'accompagnement de leurs projets, parfois peu réalistes. Cela n'empêche pas de mettre en œuvre en parallèle des programmes de reconversion et d'évolution professionnelle pour les demandeurs d'emploi qui ont repris un travail et qui souhaiteraient changer de métiers. En contrepartie d'allocations chômage globalement plus favorables que dans beaucoup d'autres pays de l'Union européenne, France Travail et l'Unédic pourraient aussi exiger, comme en Allemagne, mais également dans d'autres pays européens, des démarches plus actives de la part des chômeurs et des contraintes plus fortes : des durées de transport plus élevées dans les zones, notamment urbaines, où existe un système fonctionnel de transports en commun, un système d'information électronique qui retrace en continu la recherche active d'emploi, des sanctions plus nombreuses et systématiques mais plus proportionnées en cas de recherche insuffisante ou de refus d'un emploi...

2) Cibler les chômeurs ayant une faible ancienneté



Ensuite, il faut avoir pour objectif prioritaire de trouver un emploi aux nouveaux chômeurs, voire aux salariés sur le point de perdre le leur, et pas, comme en France, de réinsérer les personnes les plus éloignées du marché du travail. Faire comme en Allemagne représenterait une inflexion importante de la réforme de France Travail. Elle est néanmoins justifiée. L'objectif de réinsertion des demandeurs d'emploi de très longue durée et des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) est louable mais c'est un choix trop coûteux dans le contexte actuel des finances sociales et du marché de l'emploi. Il va exiger beaucoup d'efforts et d'argent public pour des résultats qui seront par construction médiocres. Au contraire, se focaliser sur le retour à l'emploi rapide des demandeurs d'emploi de moins d'un an, comme le font les Allemands, permettrait de faire des économies substantielles sur les allocations chômage qui leur sont versées, pour un montant certainement supérieur à 400 millions d'euros par an, et de répondre aussi hic et nunc aux besoins de main-d'œuvre des entreprises.

3) Refonder la gouvernance de l'assurance chômage et du service public de l'emploi

Enfin, il faut donner aux partenaires sociaux l'entière responsabilité de l'assurance chômage et de l'accompagnement des chômeurs de moins d'un an d'ancienneté. Transposée en France, cette réforme reviendrait à ce que les agences locales de France Travail agissent désormais pour le compte de l'Unedic, à la main des partenaires sociaux, qui gèrerait entièrement et de façon indépendante l'indemnisation et l'accompagnement des chômeurs récents. L'Etat fixerait seul les paramètres de l'assurance chômage des chômeurs de plus d'un an d'ancienneté jugés aptes, selon un critère médical clair comme en Allemagne, de revenir sur le marché de l'emploi. Et ce seraient, dans le cadre d'une gouvernance décentralisée et partenariale, des structures communes à France Travail et aux collectivités territoriales (les villes, les intercommunalités voire les départements selon les cas) qui seraient en charge de leur accueil et de leur accompagnement. L'accompagnement social des personnes trop éloignées du marché de l'emploi et jugées inaptes à retrouver un emploi resterait géré par les départements.

Comme l'exemple de l'Allemagne et d'autres voisins européens le montre, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail français, l'augmentation du taux d'emploi et la baisse du chômage dans notre pays passent par des changements structurels et non pas uniquement paramétriques. Mais ces changements exigent une capacité de rapprochement des points de vue, de dialogue social et de réforme qui ne se décrète pas et ne peut que s'inscrire dans le temps long.